

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 24/23

GRUES—SITUÉES DANS UN RAYON DE 30 MILLES MARINS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

(Remplace le supplément de l'AIP Canada 7/23)

Les grues suivantes seront érigées dans un rayon de 30 milles marins (NM) de l'aéroport international de Vancouver (CYVR).

Les indicateurs d'emplacements et les noms d'aérodromes utilisés dans le présent supplément, tirés du *Supplément de vol – Canada (CFS)* et du *Supplément hydroaérodromes – Canada (CWAS)*, et une liste des abréviations des directions du compas sont inclus à l'annexe à la dernière page du présent document.

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairage	Peinture/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
171 pieds	174 pieds	Oui	Oui	452 pieds	49° 10' 34" N 123° 08' 32" W	4 820 pieds avant le seuil de la piste 26L and 2 340 pieds S du prolongement de l'axe de piste de CYVR
273 pieds	280 pieds	Oui	Oui	663 pieds	49° 09' 56" N 123° 08' 25" W	5 940 pieds avant le seuil de la piste 26L et 6 050 pieds S du prolongement de l'axe de piste de CYVR
245 pieds	250 pieds	Oui	Non	295 pieds	49° 11' 21" N 123° 07' 52" W	6 610 pieds avant le seuil de la piste 26L et 2 820 pieds N du prolongement de l'axe de piste de CYVR
267 pieds	259 pieds	Oui	Oui	412 pieds	49° 09' 54,54" N 123° 08' 04,92" W	7 270 pieds avant le seuil de la piste 26L et 5 930 pieds S du prolongement de l'axe de piste de CYVR
477 pieds	733 pieds	Oui	Non	1 000 pieds	49° 13' 54" N 123° 07' 09" W	8 390 pieds avant le seuil décalé de la piste 26R et 12 880 pieds N du prolongement de l'axe de piste de CYVR
646 pieds	647 pieds	Oui	Non	2 250 pieds	49° 12' 29,3659" N 122° 53' 27,7638" W	1,12 NM SSE de CNW9
683 pieds	683 pieds	Oui	Non	487 pieds	49° 12' 05" N 122° 54' 30" W	1,64 NM S of CNW9
377 pieds	713 pieds	Oui	Non	163 pieds	49° 15' 31,428" N 122° 53' 28,068" W	1,9 NM NNW de CNW9
680 pieds	978 pieds	Non	Non	404 pieds	49° 12' 35,05" N 122° 56' 56,9" W	2,5 NM SW de CNW9
230 pieds	913 pieds	Oui	Non	1 519 pieds	49° 16' 12" N 122° 55' 36" W	2,9 NM NW de CNW9

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairage	Peinture/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
330 pieds	330 pieds	Oui	Non	1 450 pieds	49° 17' 24" N 122° 57' 13" W	4,5 NM NW de CNW9
408 pieds	510 pieds	Oui	Non	246 pieds	49° 17' 17" N 123° 07' 51" W	5 185 pieds SW de CBC7
240 pieds	259 pieds	Oui	Oui	200 pieds	49° 17' 21,316" N 123° 03' 43,611" W	1,7 NM ENE de CBC7
929 pieds	994 pieds	Oui	Non	408 pieds	49° 15' 56,3004" N 123° 00' 47,5310" W	3,9 NM E de CBC7
560 pieds	629 pieds	Oui	Oui	239 pieds	49° 15' 53,1391" N 123° 00' 33,2191" W	4,0 NM ESE de CBC7
622 pieds	685 pieds	Oui	Oui	165 pieds	49° 17' 13,686" N 123° 07' 13,0044" W	3 382 pieds SSW de CYHC
276 pieds	284 pieds	Non	Oui	732 pieds	49° 18' 58,8201" N 123° 06' 39,5300" W	1,32 NM NNW de CYHC
144 pieds	178 pieds	Oui	Non	220 pieds	49° 06' 12" N 122° 39' 44" W	6 810 pieds avant le seuil décalé de la piste 07 et 50 pieds S du prolongement de l'axe de piste de CYNJ
565 pieds	826 pieds	Oui	Non	298 pieds	49° 10' 52,36" N 122° 50' 32,65" W	1 926 pieds N de CVS3
466 pieds	777 pieds	Oui	Oui	186 pieds	49° 11' 32,02" N 122° 50' 29,92" W	0,98 NM NNW de CVS3
444 pieds	713 pieds	Oui	Non	285 pieds	49° 11' 53" N 122° 50' 35" W	1,33 NM NNW de CVS3
575 pieds	668 pieds	Oui	Non	325 pieds	49° 09' 28,875" N 122° 39' 56,4825" W	3,5 NM SE de CAJ8

Les renseignements suivants concernent de nouvelles grues pour le présent supplément de l'AIP.

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairage	Peinture/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
520 pieds	945 pieds	Non	Oui	312 pieds	49° 13' 29,47" N 123° 00' 35,75" W	4,6 NM WSW de CNW9
374 pieds	682 pieds	Oui	Oui	220 pieds	49° 15' 51,49" N 122° 53' 24,36" W	2,3 NM NNW de CNW9
634 pieds	770 pieds	Oui	Non	203 pieds	49° 15' 50" N 123° 08' 18" W	4,5 NM N de CYVR

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour obtenir d'autres renseignements sur les grues, vérifiez les NOTAM en vigueur qui s'appliquent à votre vol.

Les détails des changements de procédure mis en œuvre en raison de la présence de ces grues seront diffusés par NOTAM, par une modification de publication, ou les deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
1601, avenue Tom Roberts
Ottawa (Ontario) K1V 1E5

Courriel : landuse@navcanada.ca



Chris Bowden
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et Opérations aériennes

Annexe

Indicateurs d'emplacement et noms d'aérodrome

CAM9	Aéroport international de Vancouver (hydroaérodrome)
CBC7	Vancouver/Harbour (public) (hélicoptère)
CBK4	Vancouver (Gen Hosp) (Heli)
CNW9	Vancouver/New Westminster (hôpital Royal Columbian) (hélicoptère)
CVS3	Vancouver (hôpital Surrey Memorial) (hélicoptère)
CYHC	Vancouver Harbour (hydroaérodrome)
CYNJ	Aéroport régional de Langley (C.-B.)
CYVR	Aéroport international de Vancouver

Abréviations des directions du compas

N	nord	S	sud
NNE	nord-nord-est	SSW	sud-sud-ouest
NE	nord-est	SW	sud-ouest
ENE	est-nord-est	WSW	ouest-sud-ouest
E	est	W	ouest
ESE	est-sud-est	WNW	ouest-nord-ouest
SE	sud-est	NW	nord-ouest
SSE	sud-sud-est	NNW	nord-nord-ouest